

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RS AVVF

Suite à des remarques sur le système actuel des TC AVVF (quantité de matches à jouer et lourdeur du système). Une refonte des TC permettra de les rendre plus attractif (groupes de 8, inscription à la journée et possibilité de participer à 1, 2, 3 ou 4 TC). Le Comité AVVF vous propose d'ajouter cet article au RS:

9. LES TOURNOIS DE CLASSEMENT

Article actuel : disponible sur le site AVVF	Article nouveau : ci-dessous
--	------------------------------

9. LES TOURNOIS DE CLASSEMENT

9.1. L'**A.V.V.F.** organise des tournois de classement dans le but d'intensifier la compétition, de multiplier les rencontres Ils sont organisés conformément à l'art. 40 du **R.F.S.**

9.2. Qualifications et catégories organisées

9.2.1. Ces tournois sont réservés exclusivement aux joueurs et joueuses (club principal) licenciés dans l'**A.V.V.F.**

9.2.2. L'organisation technique et administrative est du ressort du **D.T.A.**

9.2.3. Chaque année, le **D.T.A.** organise des tournois de classement pour les catégories suivantes : ELITE et Jeunesse. Une catégorie peut être annulée en cas de manque d'inscriptions. Les catégories peuvent être mixtes.

9.2.4. Les inscriptions se font tournoi par tournoi jusqu'à 10 jours avant la date du tournoi.

9.2.5. Les horaires, formations des groupes et lieux des tournois paraissent sur le site internet de l'AVVF au moins une semaine avant la date de l'épreuve.

9.3. Organisation et formule de jeu

9.3.1. Ces tournois se déroulent simultanément à tous les échelons selon le système chacun contre chacun. A tous les échelons, les matchs se disputent au meilleur des 5 sets.

9.3.2. La répartition des locaux où se déroulent ces divers tours se fait si possible géographiquement dans toutes les zones de l'association.

9.3.3. Les joueurs doivent participer à l'installation et au rangement du matériel.

9.3.4. La fourniture des balles est du ressort des clubs

9.4. Catégorie ELITE

9.4.1. Chaque groupe est composé de 8 joueurs au maximum sauf pour la dernière division qui peut en contenir un nombre différent en fonction de l'intérêt des joueurs. Le nombre de groupes de chaque division est le suivant :

- Division I : 1 groupe
- Division II : 2 groupes
- Division III : 4 groupes
- Division IV : Tous les autres groupes

A partir de 12 groupes en division IV, le DTA peut décider d'une division V et de la répartition du nombre de groupe pour les divisions IV et V)

9.4.2. La formation des divisions se fait sur la base des derniers classements ELO disponibles des joueurs inscrits et en cas d'égalité, priorité au plus jeune.

9.4.3. Les joueurs sont placés dans les groupes en tenant compte, dans l'ordre, des critères suivants :

- leur proximité géographique en vue de minimiser les déplacements
- la répartition des forces dans les groupes d'une même division
- la répartition des joueurs d'un même club dans différents groupes
- le brassage à chaque tour pour éviter que les mêmes joueurs se rencontrent chaque fois.

9.4.4. Il n'y a pas de promotions/relégations d'un tour à l'autre. Seules les inscriptions déterminent la composition des groupes du TC suivant.

9.4.5. Joueurs excusés

Tout joueur engagé, mais valablement empêché de participer à une journée, doit aviser le responsable de son tournoi et le **D.T.A.** au plus tard 1 h avant manifestation par e-mail.

Ce joueur sera classé au dernier rang de son groupe.

9.4.6. Joueurs non-excusés

Tout joueur engagé qui est absent sans s'excuser se verra infliger l'amende prévue au règlement financier.

9.4.7. Abandon

Si un joueur abandonne un match au cours d'un tour, ou est contraint d'abandonner, il est classé automatiquement à la dernière place de son groupe. Tous les matchs joués et le match commencé éventuellement sont valides pour le classement individuel.

Il en va de même si, plus de 15 minutes après l'heure fixée pour le début d'un tour, il n'est pas encore prêt à jouer.

Dans ces deux cas la finance pour la journée reste due.

9.4.8. Classement d'un tour

Le classement dans chaque groupe est établi dans l'ordre décroissant du nombre des victoires. Lorsque des participants terminent à égalité de victoires, leur classement s'établit comme suit et dans cet ordre (voir art. 40.5 du R.F.S.) :

- a) le quotient des sets gagnés et perdus
- b) le quotient des points gagnés et perdus

Seuls les matches opposant directement les joueurs à égalité de victoires sont pris en considération.

9.4.9. Classement final

Pour être classé, un joueur doit avoir disputé au moins 3 tours.

Le classement final est établi en cumulant les points acquis lors des 3 meilleurs tours du joueur. Si un joueur participe aux 4 tournois, le moins bon résultat est enlevé. L'avantage sera donné au joueur le plus jeune en cas d'égalité.

9.4.10. Attribution des points

Journée à 4 divisions

	Division 1	Division 2	Division 3	Division 4
1er	50	42	34	26
2ème	49	41	33	25
3ème	48	40	32	24
4ème	47	39	31	23
5ème	46	38	30	22
6ème	45	37	29	21
7ème	44	36	28	20
8ème	43	35	27	19
9ème	-	-	-	18

Journée à 5 divisions

	Division 1	Division 2	Division 3	Division 4	Division 5
1er	50	42	34	26	18
2ème	49	41	33	25	17
3ème	48	40	32	24	16
4ème	47	39	31	23	15
5ème	46	38	30	22	14
6ème	45	37	29	21	13
7ème	44	36	28	20	12
8ème	43	35	27	19	11
9ème	-	-	-	-	10

9.4.11 Classements individuels

Les résultats enregistrés lors de ces tournois de classement entrent en ligne de compte pour l'établissement des classements individuels, même si le joueur ne participe pas à toutes les journées.

9.5. Catégorie DAMES

Cette catégorie se déroule comme la catégorie Elite. Les divisions sont créées s'il y a assez d'inscriptions.

9.6. Catégories Jeunesse

9.6.1. Les groupes sont formés de 8 joueurs au maximum. Dans la dernière division, le DT peut décider d'un nombre différent en fonction de l'intérêt des joueurs.

9.6.2. La formation des divisions se fait sur la base des derniers classements ELO disponibles des joueurs inscrits et en cas d'égalité, priorité au plus jeune.

9.7. Prix décernés

Sur la base du classement final, des prix (en espèces ou sous forme de bons d'achat) seront décernés. Le C.A. établit une liste des montants alloués à ces prix (Disponible auprès du D.T.A. ou sur le site de l'A.V.V.F.).

9.8. Finances

9.8.1. Tout joueur participant aux tournois de classement doit s'acquitter de la finance d'inscription prévue au R.F.A.

9.8.2. Les clubs organisateurs recevront l'indemnité prévue au R.F.A. En cas de manque de salles, le DTA se réserve le droit d'obliger les clubs à mettre la leur à disposition (selon le nombre de joueurs inscrits) sous peine d'exclusion de leurs joueurs.

9.8.3. Un décompte facturation et crédit pour indemnités sera adressé aux clubs en fin de saison. Les clubs sont responsables du paiement des finances d'inscriptions et des éventuelles amendes des joueurs licenciés dans leur club.